



Procès-verbal du conseil d'administration du 28 novembre 2024

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 28 novembre 2024 à l'École française d'Extrême-Orient (Paris). La séance s'ouvre à 14 h 30.

Membres présents ou représentés (13) :

Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
Mme Audrey BERTRAND, représentante élue des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
M. Martin BRIENS, Ambassadeur de France en Italie (procuration à Mme Marina GOVOROFF) ;
Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY, Professeure à l'université Panthéon-Sorbonne ;
M. Guilhem DORANDEU, représentant élu des membres ;
Mme Marina FORMICA, Professeure à l'Università degli Studi di Roma "Tor Vergata" (procuration à M. Yves-Marie BERCÉ) ;
M. Bruno FORNARA, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
M. Olivier GINEZ, directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représenté par Mme Marina GOVOROFF ;
M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ ;
M. Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, directeur d'études à l'EHESS (procuration à Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY) ;
M. Vivien PRIGENT, représentant élu des professeurs des universités et personnels assimilés ;
Mme Catherine SALIOU, Professeure à l'université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis (procuration à Mme Audrey BERTRAND) ;
M. Bernard STIRN, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Serge SUR.

Membres absents excusés (2) :

M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique ;
M. Olivier PONCET, Professeur à l'École nationale des chartes.

Personnalités à voix consultative :

Mme Albane COGNÉ, directrice des études à l'EFR ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'EFR.

Assistaient également à la séance :

Mme Anne-Sophie BOURG, responsable du service des publications de l'EFR ;
Mme Valérie HUET, directrice du Centre Jean Bérard de Naples ;
Mme Cécile MARTINI, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
Mme Bérénice WATY, chargée de coordination de la recherche et de valorisation ;
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2024 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Contrat pluriannuel de développement EFR 2022-2028 ;
4. Contrat pluriannuel de développement ResEFE 2022-2028 ;
5. Nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année 2025 ;
6. Budget rectificatif 2024-2 ;
7. Budget de l'exercice 2025 ;
8. Tarifs et barèmes de l'année 2025 ;
9. Abattement pour les nuitées à Rome dans le cadre des missions ;
10. Biens : sortie d'inventaire ;
11. Contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC) ;
12. Rapport d'activité 2023 ;
13. Modification du règlement intérieur ;
14. Désignation du référent Laïcité / lanceur d'alerte ;
15. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2025 ;
16. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
17. Questions diverses.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

La directrice remercie le directeur et l'équipe de l'EFEU de l'accueil de ce conseil dans leurs locaux.

Le premier point d'information concerne les mouvements de personnels et notamment l'annonce de la nomination de la chargée de communication, L. Lamotte, sur un contrat de droit local d'un an. Elle a pris ses fonctions le 4 novembre 2024, en remplacement de la cheffe du service communication, partie en détachement au 31 août 2024. Elle sera notamment chargée d'assurer le suivi communication pour la commémoration des 150 ans de l'EFR.

Pour les nouveaux membres scientifiques nommés au 1^{er} septembre 2024, l'établissement connaît une situation inédite, déjà rencontrée cependant dans d'autres EFE : deux membres ont été recrutés sur place au sens du décret du 28 mars 1967 sur les modalités de rémunération des agents publics affectés à l'étranger. Ces deux chercheurs résidant déjà dans le pays au moment de leur nomination, un abattement de 85% sur le montant de l'indemnité de résidence à l'étranger est appliqué. Cette disposition se traduisant par un traitement mensuel nettement moins élevé que celui des autres membres, elle a été compensée par l'attribution d'une somme destinée à couvrir leurs frais professionnels, équivalente à celle dont disposent les jeunes chercheurs employés par l'EFR bénéficiant d'une bourse Marie Skłodowska-Curie.

Le troisième point d'information concerne les nouveaux chercheurs accueillis : pour les doctorants sous contrat, A. Binoux, de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, rattaché à la section Époques moderne et contemporaine, V. Barthélémy, d'Aix-Marseille Université (AMU) rattachée à la section Antiquité et M. Huguet, au titre du partenariat international (MESR), pour la section Moyen Âge. Des négociations sont en cours pour un nouveau contrat doctoral en partenariat avec Sorbonne Université. Au titre du

programme financé par l'ERC (Rotarom17), deux chercheurs post-doctorants et une archiviste ont pris leur fonction également au 1^{er} octobre 2024. L'équipe du projet est ainsi désormais au complet. L'établissement a également accueilli un nouveau personnel au titre d'une bourse Marie Skłodowska-Curie, au 1^{er} octobre 2024, et un nouveau programme financé par l'ANR, sur la dispense dans les trois monothéismes, commencera ses travaux à partir de janvier 2025. Ce projet a été préparé, à l'EFR, grâce à un soutien « Impulsion » de l'établissement et à une délégation (DGRI) de l'enseignant-chercheur qui en est le principal porteur, A. Fossier.

Par ailleurs, la directrice de l'EFR fait part de la mise en place d'un nouveau dispositif d'accueil, dans le cadre de la collaboration entre les instituts réunis au sein de l'Unione internazionale degli istituti di archeologia, storia e storia dell'arte. Il s'agit d'une bourse commune tripartite EFR - Istituto Storico Italiano per il Medioevo (ISIME) - Institut historique allemand (DHI) pour un post-doctorat d'un an en histoire médiévale. Cette bourse sera attribuée au titre des programmes de résidence de l'EFR. En outre, la directrice de l'EFR informe les conseillers qu'elle a été élue présidente de l'Unione le 30 octobre 2024, pour deux ans, jusqu'en 2026. Les quatre-vingt ans d'existence de l'Unione seront, commémorés en 2026.

Le quatrième point d'information a trait aux frais supplémentaires engendrés par la mise en place d'un service de veille la nuit et les jours fériés au palais Farnèse. Depuis l'incendie de Notre-Dame en 2019, l'attention sur la sécurité et le risque incendie a été accrue pour les monuments dont l'État français a la responsabilité, dont le palais Farnèse. Ce nouveau service pèsera sur le budget de l'établissement, son coût étant partagé avec l'ambassade

Le cinquième point rappelle l'état d'avancement des travaux de rénovation du palais Farnèse dont l'inauguration de la façade est prévue le 9 décembre 2024, pour l'ouverture des festivités du Jubilé. La fin des travaux a été décalée au début de l'année 2026. Ces travaux ont été pour l'établissement une occasion de procéder à des améliorations internes. Ainsi après la rénovation des salles de lecture de la bibliothèque au troisième étage, des travaux de réaménagement sont prévus à partir du printemps 2025 dans la galerie côté place Farnèse.

Le sixième point d'information a trait à l'information du conseil d'administration sur le récent audit du programme ERC Performart sur le mécénat des familles aristocratiques dans le développement des arts du spectacle entre 1644 et 1740. La conclusion de cet audit a été positive, et il n'y aura pas de remboursement à effectuer, le taux d'erreurs de calcul étant mineur. La directrice de l'EFR souligne la lourdeur du processus pour les services concernés, ainsi que l'ampleur des résultats scientifiques de ce programme (une base de données en ligne de plusieurs milliers de documents, la publication de deux ouvrages, édition Brépols et EFR...).

Le septième et dernier point est un rappel de la particularité de l'année 2025, année du Jubilé, pour Rome. Cette année déjà, à la rentrée 2024, certains membres ont eu des difficultés à trouver un logement à Rome, du fait de la pression immobilière sur la ville due à l'accueil des pèlerins et des touristes. Des chambres de la résidence place Navone ont été réservées pour l'arrivée des nouveaux personnels en septembre 2025. À l'occasion du Jubilé, l'EFR est partenaire de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège pour l'exposition « Les lieux saints partagés ». En outre, la commémoration des 150 ans de l'EFR est également prévue en 2025, avec notamment deux grands événements : en mai 2025 à l'occasion de la nuit des musées, seront célébrés les cinquante ans d'installation de l'EFR dans le bâtiment place Navone et cette commémoration sera également l'occasion de mettre en valeur les vestiges du stade de Domitien ; le 27 septembre 2025, sera organisée la Nuit du cent-cinquantième de la présence française au palais Farnèse, à l'occasion des Journées du Patrimoine en partenariat avec l'ambassade. Les conseillers de l'EFR seront invités.

La directrice rappelle enfin l'exposition de la collection d'antiques, place Navone, est prolongée jusqu'au 31 janvier 2025. À ce jour, on dénombre environ 2 000 entrées.

3. Contrat pluriannuel de développement EFR 2022-2028

La directrice présente le document contractuel qui a fait l'objet d'un avis favorable de la part du comité social d'administration de l'EFR, le 25 novembre dernier et en conseil scientifique, en matinée de ce jour, le 28 novembre 2024. Elle rappelle le contexte dans lequel a été élaboré le document. Le rapport final du Hcéres ayant été publié tardivement, en janvier 2023 (évaluation pour la période 2017-2021 avec visite sur site à l'automne 2021), une rencontre a été organisée avec la tutelle le 6 juin 2023 (DGESIP et DGRI), réunion au cours de laquelle a été convenu un document unique pour l'ensemble des écoles et le réseau (jusqu'alors le réseau des écoles faisait l'objet d'un chapitre commun aux cinq contrats respectifs) ainsi que la prorogation de la période du contrat, de 2026 à 2028. À la suite de la transmission des axes stratégiques prioritaires, rédigés sur la base de la note d'orientation stratégique produite lors de l'auto-évaluation, des recommandations du Hcéres et des propositions discutées notamment lors des réunions de direction du 9 octobre 2023 et 12 mars 2024, une nouvelle réunion a été organisée au ministère, le 5 avril 2024 en présence de l'agent comptable et de la directrice des études pour l'Antiquité sur les principales orientations de politique scientifique. Les échanges se sont poursuivis au fur et à mesure de la rédaction progressive de l'ensemble des axes, jalons, moyens et indicateurs. Aucune demande formelle de moyens supplémentaires ne conditionne la mise en œuvre des axes prioritaires, dans un contexte de mesures d'économie.

La signature du contrat pluriannuel de développement est attendue pour le début de l'année 2025. Les sept axes proposés ne recoupent pas entièrement l'ensemble des activités de l'établissement, mais mettent l'accent sur des développements nouveaux. La date d'effet du document est au 1^{er} janvier 2022. Certaines activités ou jalons sont donc déjà amorcés, voire réalisés, à ce jour. Pour la structuration de l'action scientifique (axes 1 à 3), l'accent a été mis sur des axes thématiques concrets et des programmes pluriannuels structurants, tout en favorisant l'émergence et la maturation de projets à soumettre à des agences de moyens ; sur le développement à l'international (Maghreb) et l'ancrage territorial italien, en partenariat avec le Centre Jean Bérard pour ce qui concerne le sud de l'Italie, et en appuyant l'archéologie médiévale ; sur des accueils en résidence d'une durée plus longue, pour privilégier le temps long de la recherche en vue d'explorer ou d'acquérir des données de terrain. Un autre axe est consacré au renforcement de l'appui à la recherche, notamment pour gérer au mieux les programmes sur ressources fléchées et renforcer l'aide au montage de projets. L'axe 5 sur la valorisation donne la priorité au numérique et prend en considération la valorisation patrimoniale à l'occasion des 150 ans de l'EFR. L'axe 6 qui concerne le volet immobilier développe les activités relatives aux travaux de rénovation, notamment ceux du palais Farnèse (prévus jusqu'en 2026). Enfin l'axe 7 sur l'évolution des pratiques professionnelles prévoit une prise en compte des nouveaux aspects de gestion (écoresponsabilité, formation, insertion de modalités nouvelles de travail en mode projet...).

S. Sur demande quels sont les chantiers de fouilles ouverts en Italie pour la période médiévale. Le directeur des études pour la section Moyen Âge indique qu'ils se trouvent en Sardaigne (archéologie minière) et en Sicile. S'en suit une explication sur l'équipement dont l'EFR s'est dotée (pistolet XRF) pour la nouvelle fouille ouverte en Sardaigne (analyse de métaux dont l'argent et le plomb). Le chantier en Sicile se concentre sur le contrôle des ressources, comme le bois ou le soufre.

La directrice de l'EFR précise que le contrat pluriannuel sera maintenant mis en page et transmis à la tutelle ; la signature est prévue au plus tard le 15 février 2025, en présence des deux directeurs généraux respectifs assurant la tutelle des écoles, pour la recherche et l'innovation - dont la nomination est en cours -, et pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le contrat pluriannuel de développement pour la période 2022-2028.

4. Contrat pluriannuel de développement ResEFE 2022-2028

La directrice passe à la présentation du contrat pluriannuel de développement pour le réseau des écoles françaises à l'étranger (ResEFE), qui est réalisé pour la première fois. Elle rappelle le contexte de l'évolution de ce réseau, sa nature fédérative et déconcentrée, et l'intérêt qu'il présente pour mutualiser des projets, des compétences et des outils, ainsi que pour le rayonnement international des écoles au-delà de leurs pays d'accueil. Le réseau agit comme un amplificateur des initiatives portées singulièrement par une école. Il favorise l'émergence d'un modèle d'établissement en harmonisant leur fonctionnement et leurs grandes orientations dans le respect du développement de chacun. Il repose sur un principe de subsidiarité à la fois ascendante et descendante, et de coopération par la complémentarité. Ainsi, une des écoles peut porter un projet ayant ensuite des retombées sur l'ensemble des établissements. Un volet important est la stabilisation du service commun du réseau (2 postes de catégorie A) et son évolution. Pour l'exécution du contrat à venir, les directeurs des écoles françaises à l'étranger souhaitent la stabilisation de l'ingénieur chargé de la transition numérique, considéré comme indispensable, et un remodelage du second poste, initialement prévu pour le secrétariat de direction et pour la communication du réseau, en un poste dédié à la valorisation et au montage des projets en commun. La mobilité des personnels entre les établissements et l'inter connaissance seront privilégiées : outre les réunions métiers, une piste proposée est d'associer les personnels aux séminaires des EFE pour faciliter le transfert des connaissances, ou encore de renforcer le volet formation pour les jeunes chercheurs (des actions comme la formation au paysage du numérique pour les membres entrants étant déjà en place), à étendre aux personnels scientifiques accueillis. Trois volets seront donc suivis avec une attention particulière au cours de la période : le développement du numérique, avec la réalisation d'un écosystème commun de gestion des données (le dernier séminaire des EFE avait pour thème les archives scientifiques et le déploiement de la plateforme Archimages), la formation professionnelle des jeunes chercheurs à peine évoquée, et la valorisation, patrimoniale, éditoriale, culturelle et créative (le personnel de la Casa de Velázquez étant aussi une résidence d'artistes). Un des projets à réaliser en commun pourrait être l'élaboration d'un guide des sources pour l'histoire des écoles.

Y.-M. Bercé s'interroge sur la faisabilité de la mobilité des personnels des écoles, notamment des personnels scientifiques, au vu des domaines de compétence spécifiques de chacune. La directrice précise que des réunions-métiers ont été organisées (archives, bibliothèque...). Cette convergence des pratiques crée une force commune à cinq pour un dialogue renforcé et cohérent avec la tutelle. Par ailleurs, sur le plan de la recherche, des liens entre écoles existaient déjà avant l'institutionnalisation du ResEFE en 2021, notamment entre les quatre écoles méditerranéennes (séminaires et programmes de recherche communs). Le directeur des études pour le Moyen Âge s'exprime sur l'intérêt du rapprochement entre les membres des différentes EFE, et donne l'exemple d'un membre de la section qui a séjourné au Japon où se trouve un grand spécialiste de son domaine d'étude. Y.-M. Bercé souligne l'importance du rayonnement culturel des écoles dans leurs pays d'accueil. La représentante du ministère conclut que les écoles ont réussi à s'emparer du dispositif, à inventer un modèle d'organisation du réseau souple et créatif, celui qui leur convient le mieux, qui n'était pas au départ la configuration imaginée par la tutelle. La présidente du conseil d'administration encourage cette institutionnalisation des pratiques d'interrelations entre les écoles.

Le contrat pluriannuel pour les écoles françaises à l'étranger est approuvé à l'unanimité.

5. Nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année 2025

Le nombre de postes de membres pour l'année 2025-2026 est fixé à 18.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité ce nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année 2025-2026.

6. Budget rectificatif 2024-2

L'agent comptable de l'EFR procède à la présentation du budget rectificatif n°2024-2. Le tableau des emplois présente la consommation des emplois au regard du plafond d'emploi : au budget initial étaient prévus 69 équivalents temps plein travaillé (ETPT) : ils sont de 69,9 ETPT pour les personnels permanents en fin d'année et 7 ETPT (contre 6,5 au budget initial) pour les emplois hors subvention pour charge de service public (SCSP), à savoir les emplois financés sur ressources fléchées.

L'évolution des dépenses de personnels est complexe à expliquer. Les dépenses de personnels diminuent de 127 000 euros par rapport au budget rectificatif n°2024-1. On note une revalorisation importante de l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE) depuis 2023, toutefois compensée par la nomination de deux membres scientifiques pour lesquels le montant de l'indemnité de résidence est réduit de 85 % du fait de leur recrutement sur place, en Italie, et du départ en détachement d'un agent public. Les dépenses de personnel ont tendance à augmenter de manière structurelle et cette ligne de dépense subit des variations de nature conjoncturelle, du fait du statut des membres, par exemple (fonctionnaires, contractuels ou contractuels recrutés en Italie). Pour cette année, on recense 12 membres non titulaires, statut qui se traduit sur les cotisations aux pensions civiles et sur l'IRE précisément.

Une diapositive sur l'évolution des dépenses de personnels permanents entre 2019 et 2024 est projetée. Entre le budget initial et le budget rectificatif, les dépenses de personnels diminuent alors que le nombre d'emplois augmente. Pour ce qui a trait au personnel local, les versements au titre du *Trattamento di fine rapporto* (équivalent d'un mois de salaire par année travaillée versé au moment du départ à la retraite) sont limités en l'absence de départ en retraite ou de demande d'avance, d'où la diminution des dépenses de personnel également pour le personnel local.

Entre 2019 et 2024, les dépenses de personnels progressent de 760 k€ alors que le nombre d'équivalents temps plein travaillé (ETPT) n'a augmenté que de 1,5 ETPT.

Le tableau des autorisations budgétaires.

Elles se traduisent par une diminution des crédits de paiement (personnel et fonctionnement), passant de 8 900 700 euros à 8 674 100 euros. Parallèlement, l'augmentation des recettes est relative (75 000 euros). Ceci a pour conséquence la diminution du déficit budgétaire qui passe de 884 697 euros au BR1 à 582 997 euros au BR2.

La variation des autres dépenses tient de l'ajustement, avec une diminution de 34 000 euros en fonctionnement et de 66 000 euros en investissement. En fonctionnement, la nouveauté consiste dans la création d'une enveloppe pour l'environnement de recherche pour les deux membres scientifiques ne disposant pas de l'IRE à taux plein et, en investissement, cette diminution correspond à des achats informatiques et des travaux qui ne seront pas réalisés en 2024.

Une diapositive sur l'évolution des recettes depuis 2022 est projetée. Sur les recettes fléchées, là encore il s'agit d'un ajustement entre le BR1 et le BR2, de 466 888 euros à 504 888 euros, correspondant à un nouveau financement au titre de l'ANR pour le programme Disprel (+38 000 euros). Outre l'évolution de la subvention pour charge de service public (SCSP, +7300 euros), la recette qu'il convient de noter est le préciput (qui est un complément pour les frais de gestion des programmes) octroyé par l'ANR. Le montant de 54 400 euros perçu en 2024 a ainsi permis de recruter une

gestionnaire pour le suivi de ces programmes. Enfin, le BR2 prévoit une augmentation de 35 000 euros au titre des autres financements publics.

L'équilibre financier (tableau 4) : en partant du solde budgétaire déficitaire, il convient d'en observer l'impact sur la trésorerie. On constate un prélèvement de 37 000 euros sur la trésorerie fléchée et de 546 000 euros sur la trésorerie de l'établissement.

Au tableau 6, le compte de résultat prévisionnel retrace l'ensemble des produits et des charges de fonctionnement de l'année, qu'il y ait eu un décaissement ou non. Ainsi, en sus du volet budgétaire s'ajoutent les opérations liées aux amortissements et aux provisions : on enregistre 507 785 euros de perte prévisionnelle, ce qui se traduit également par une insuffisance d'autofinancement. L'établissement devra peut-être présenter au conseil d'administration de juin 2025 les conditions de son retour à l'équilibre. L'insuffisance d'autofinancement constatée, à laquelle on ajoute les montants relatifs aux investissements, amènera l'établissement à prélever 546 085 euros dans son fonds de roulement.

La tableau 8 récapitule les opérations liées aux recettes fléchées, qui portent en 2024 sur 13 programmes financés par des agences de moyens, pour un montant de 505 000 euros en recettes et de 542 000 euros en dépenses, d'où un prélèvement de 37 000 euros sur la trésorerie fléchée. La trésorerie fléchée reste toutefois encore importante puisqu'elle s'élèvera à 746 k€ fin 2024.

La représentante du MESR donne l'accord de la tutelle pour l'approbation du budget rectificatif.

S. Sur observe qu'il semble délicat de voter un budget en déficit. La représentante du ministère ainsi que l'agent comptable de l'EFR confirment que si la trésorerie et le fonds de roulement le permettent, ce vote en déficit est possible. À ce propos, l'agent comptable fait part de la publication d'un nouveau décret relatif au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, qui définit trois nouveaux critères d'alerte. Le budget en équilibre n'est plus considéré : les critères d'appréciation d'un budget s'examinent désormais à la lumière de la trésorerie, du fonds de roulement et du poids des dépenses de personnel.

La directrice de l'EFR informe le conseil d'administration qu'elle a plusieurs fois alerté la tutelle sur la dégradation de la situation financière de l'École, notamment en raison de l'accroissement des dépenses de personnels non compensées par l'État depuis 2022. De fait, en 2020 et en 2021, l'établissement a différé des recrutements prévus, et, par le jeu de dépenses non effectuées (du fait de l'impossibilité liées aux difficultés de gestion suite à la crise sanitaire Covid), a abondé son fonds de roulement. La représentante du ministère observe que si l'établissement possède une bonne trésorerie, il peut être autorisé à prélever sur son fonds de roulement. Certains établissements sont en grande difficulté, ce qui n'est pas le cas de l'École française de Rome, qui se situe encore au-dessus des seuils prudentiels attendus.

Le budget rectificatif 2024-2 est approuvé par le conseil d'administration à l'unanimité.

7. Budget de l'exercice 2025

L'agent comptable de l'EFR poursuit avec la présentation du budget initial 2025. Le tableau des emplois (tableau 1) présente la prévision de 69 emplois (comme au budget initial 2024) sur un plafond d'emplois de 70. Neuf emplois de chercheurs sur recettes fléchées sont prévus pour 2025.

Tableau 2 : autorisations budgétaires.

Les crédits de paiement baissent légèrement entre le budget rectificatif 2024-2 et le budget initial 2025, la diminution des dépenses de fonctionnement compensant les évolutions en personnel et en

investissement. On constate par ailleurs une baisse des recettes prévues par rapport au budget initial 2024, qui s'explique par une diminution de 132 000 euros des financements publics fléchés.

Une diapositive présente le détail de l'évolution du solde budgétaire depuis 2022. La progression des crédits de paiement (+ 1 015 k€ entre 2022 et 2025) n'est pas accompagnée par une évolution comparable des recettes. Pour le budget initial 2025, le solde budgétaire déficitaire se monte à 1 072 646 euros.

Une autre présente l'évolution des crédits de paiements depuis 2021 et met en évidence un accroissement de 914 k€ des dépenses de personnel sur cette période : de 4 817 k€ en 2021 à 5 731 k€ en 2025.

La diapositive suivante présente l'évolution des rémunérations du personnel permanent, tant celle des agents de droit public français que celle des personnels de droit privé italien, à la lumière de la consommation des emplois. Plusieurs facteurs sont à prendre en considération, en augmentation ou en diminution (départ en détachement d'un agent public, augmentation de l'indemnité de résidence à l'étranger - IRE -, diminution des montants des IRE du fait du statut des membres ou de leur localisation géographique au moment du recrutement, éléments de rémunération liés à la situation personnelle et familiale). On n'enregistre pas de départ à la retraite en 2025. Ainsi, de moindres provisions ont été placées au titre du « *Trattamento di fine rapporto* » (TFR), équivalent d'un mois de salaire par année travaillée versé au moment du départ à la retraite.

La tableau 3 présente les dépenses par destination. Pour la bibliothèque, il s'agira en 2025 d'une reconduction des crédits. Pour la diffusion des savoirs, 60 000 euros supplémentaires ont été ouverts pour l'organisation des manifestations autour des 150 ans de l'École. Pour la recherche, une légère diminution des crédits s'explique par une diminution d'accueils de chercheurs. Sur cette destination, 9200 euros ont été ouverts pour l'environnement de recherche au bénéfice de deux membres ne bénéficiant pas d'une l'indemnité de résidence à l'étranger à taux plein. Pour la formation, les crédits ouverts concernent le reversement de 90 000 euros pour 3 contrats doctoraux (avec des coûts effectifs supérieurs à la dotation ministérielle), 130 000 euros pour les bourses et 61 000 pour les ateliers doctoraux ou de master. Pour ce qui concerne le pilotage, une nouvelle dépense, de 26 000 euros, a été incluse : il s'agit d'un service de sécurité nouveau, celui de la présence d'un veilleur de nuit et les jours fériés à l'intérieur de palais Farnèse en cas de déclenchement d'un incendie. Par ailleurs, les frais de gardiennage seront en augmentation également sur le site de place Navone car une communication de la société indiquant une revalorisation des salaires des personnels de surveillance a été reçue récemment.

Pour ce qui concerne l'immobilier, les investissements se montent à 400 000 euros pour l'année 2025, et porteront sur la dernière tranche des travaux de rénovation des salles de bain de la résidence place Navone, les travaux prévus dans la galerie du troisième étage du palais Farnèse (100 000 euros), les travaux de mise aux normes anti-incendie (50 000 euros) et des travaux divers (50 000 euros).

Les investissements prévus en pilotage concernent essentiellement le mobilier (80 000 euros) à prévoir entre autres en bibliothèque et des achats informatiques (88 000 euros).

Une diapositive sur l'évolution des recettes depuis 2021 est portée à connaissance des conseillers, selon leur nature (reconduction de la subvention 2024 pour charge de service public, recettes fléchées, ressources propres dont les recettes d'hébergement de la résidence, les publications, et l'indemnité versée par le bar attenant au bâtiment de la place Navone, autres financements publics dont préciput ANR, subvention investissement).

Le tableau sur l'équilibre financier repart du déficit budgétaire de 1 073 000 euros qui vient réduire d'autant la trésorerie de l'établissement. Pour 2025, le prélèvement sera de 402 000 euros sur la trésorerie fléchée et de 670 000 euros sur la trésorerie de l'établissement.

Le tableau 6 sur la situation patrimoniale fait état d'une perte prévisionnelle de 487 198 euros (compte de résultat prévisionnel). L'insuffisance d'autofinancement se monte à 97 198 euros, et ne permet donc pas de couvrir les dépenses prévues en investissement. Le prélèvement sur fonds de roulement est prévu à hauteur de 670 198 euros. Le fonds de roulement devrait s'établir à la date du 31 décembre 2025 à 2 854 157 euros, soit 127 jours de dépenses de fonctionnement. Le prélèvement opéré en 2025 correspond à 30 jours de dépenses de fonctionnement courant.

Enfin sur les opérations liées aux recettes fléchées, les recettes seront inférieures aux dépenses et cela se traduira par un prélèvement de 403 k€ sur la trésorerie fléchée, laquelle s'établira à 344 k€ au 31 décembre 2025.

La représentante du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche donne l'analyse du budget du point de vue de la tutelle : le niveau des réserves restant satisfaisant, au-dessus des seuils prudentiels de 30 jours, le budget initial 2025 peut être approuvé.

Y.-M. Bercé demande comment s'effectue la répartition des dépenses liées au palais Farnèse. L'agent comptable répond que celle-ci s'effectue sur la base de la superficie utilisée, soit 30 % pour l'établissement.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget initial de l'EFR pour l'année 2025.

8. Tarifs et barèmes de l'année 2025

Les tarifs et barèmes sont présentés chaque année. Le document présenté met en évidence les modifications de tarifs proposées pour l'année 2025. La nuitée pour les doctorants et les personnels de l'EFR et du ResEFE passe de 30 euros à 40 euros, le tarif pour une chambre simple pour des personnalités externes aux activités de l'EFR passe de 90 euros à 100 euros, le tarif de la chambre double passe de 140 euros à 150 euros. Enfin, le montant facturé aux accompagnateurs (lits d'appoint) progresse de 10 euros pour s'établir à 40 euros.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs et barèmes pour l'année 2025.

9. Abattement pour les nuitées à Rome dans le cadre des missions

Cette délibération a été votée au conseil d'administration du mois de juin 2021 : elle permet de défrayer les enseignants-chercheurs accueillis dans le cadre de délégations ou comme chercheurs résidents. Faute d'octroyer une allocation, la présente délibération prévoit la continuation du système de dégressivité des indemnités de nuitées (abattement de l'indemnité au-delà de la cinquième nuit, pour une somme mensuelle d'environ 2100 euros), pour la ville de Rome et, pour l'année 2025, de Florence, dans le cadre de la réglementation relative aux missions. Ainsi, cette délibération sera votée chaque année au conseil du mois de novembre. M. Zimmermann précise que le pourcentage de l'abattement peut varier en fonction de la somme mensuelle à allouer in fine au missionnaire.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération relative à l'abattement pour les nuitées à Rome et à Florence dans le cadre des missions.

10. Biens : sortie d'inventaire

La proposition de délibération présentée aux conseillers récapitule une sortie d'inventaire à hauteur de 138 179,95 euros dont 82 400 euros de matériel informatique.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la sortie d'inventaire proposée.

11. Contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC)

Le document mis à jour en 2024 (Outils-processus-risques-action - OPRA) présente les risques détectés et les moyens mis en œuvre pour les réduire. L'un des objectifs de 2025 sera la mise en place d'une polyvalence de personnel pour les rémunérations des agents publics à la suite d'une réforme des circuits de paye à façon prévue par la direction spécialisée des finances publiques. Un autre risque identifié est celui du piratage informatique. De la même manière que pour les payes, il convient de mettre en place une polyvalence afin que la mise à jour des logiciels (comptables en particulier) ne repose pas sur une seule personne. En alternative, l'hébergement des logiciels pourrait être fait en propre par l'éditeur (SAAS), mais cette mise en sécurité des données et des logiciels implique un coût plus élevé. Cette option sera à prendre en considération à l'avenir. Enfin, l'agent comptable fait part de l'achèvement récent d'un audit commandité par l'ERC dans le cadre du projet Performart accueilli à l'EFR de 2016 à 2022. Cet audit permettra de ne pas reproduire certaines erreurs mineures pour les programmes ERC successifs et pour celui en cours d'exécution (Rotarom17).

12. Rapport d'activité 2023

Le rapport d'activité 2023 est présenté selon la nouvelle maquette adoptée en 2022, première année d'exécution du contrat 2022-2028. Une nouvelle section a été créée ("Valorisation"). L'année 2023 a été marquée par le renouvellement du mandat de la directrice de l'EFR pour 4 ans, la nomination d'une directrice des études, le renforcement de l'appui à la recherche par l'affectation d'une chargée de coordination de la recherche ainsi que d'une gestionnaire, la stabilisation des personnels au sein du service des publications par l'arrivée à durée indéterminée d'un éditeur pour les publications en langue française, un soutien en gestion administrative et financière pour le CJB et la nomination de sept nouveaux membres scientifiques. Sont retracées les activités de recherche par programme structurant (26), ainsi que les programmes mis en œuvre grâce à des financements spécifiques (ERC ou ANR). En matière de formation, 135 boursiers, 10 doctorants sous contrat en partenariat et 15 chercheurs résidents ont été accueillis. Dix-neuf ouvrages ont été publiés en 2023, ainsi que 6 fascicules des *Mélanges*, et 3500 unités ont été acquises en bibliothèque.

La directrice note la forte croissance pour la recherche des financements fléchés. Les services ont vu leur budget réduit de 10 % par rapport aux besoins qu'ils avaient exprimés. L'année s'est ainsi terminée avec un léger excédent, notamment grâce à la perception en fin d'année d'une subvention sur projet à dépenser sur l'exercice suivant. Enfin, l'année 2023 marque le début des commémorations des 150 ans de l'EFR (rencontre avec l'EFA et mise en place du projet d'histoire de la bibliothèque).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2023.

13. Modification du règlement intérieur

La directrice de l'EFR explique les motifs qui président à l'inscription de ce point à l'ordre du jour du conseil d'administration. Le règlement intérieur ayant été approuvé en 2021, celui-ci nécessitait de légères mises à jour, ordinaires après 3 ans d'entrée en vigueur, et pour adapter ce document à valeur réglementaire aux pratiques en usage.

Les modifications portent sur : l'insertion du Référent Laïcité selon les indications ministérielles, l'appellation du Centre Jean Bérard (passage d'USR à UAR), l'appellation du comité social d'administration (anciennement comité technique), l'introduction de la possibilité de recours au vote électronique, la substitution de l'ancienne version de la charte des curateurs par la nouvelle revue et précisée, et la possibilité d'octroyer une bourse de 15 jours par la commission d'attribution, et non pas uniquement sur demande expresse du candidat).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le règlement intérieur de l'EFR.

14. Désignation du référent Laïcité / lanceur d'alerte

À la suite du départ de L. Pettinaroli, A. Cogné est proposée pour être référente Laïcité/lanceur d'alerte au sein de l'EFR. Une lettre de mission lui sera adressée, et un rapport annuel sera à envoyer au ministère après présentation en conseil d'administration de juin.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la nomination d'A. Cogné pour les missions de référente Laïcité/lanceur d'alerte.

15. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2025

Le calendrier proposé pour 2025 prévoit la tenue des conseils du mois de juin en visioconférence, en vue d'inviter les conseillers à Rome en septembre 2025 à l'occasion de l'ouverture du palais Farnèse pour la nuit du cent-cinquantième le 27 septembre 2025 dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.

16. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Ce point à l'ordre du jour, prévu à chaque séance, récapitule les accords et conventions signés par la directrice de l'EFR par délégation du conseil d'administration. Il s'agit notamment de nombreuses conventions de reversement : sommes correspondant au salaire des doctorants accueillis à l'EFR (contrats en partenariat), soutiens à des manifestations scientifiques, aides à la publication...). On note le versement d'une subvention de la part de l'IUF à la suite de la nomination de la directrice des études qui bénéficiait de ce financement en précédence auprès de l'université de Tours, les accueils de chercheurs sur recettes fléchées (par exemple convention de *Secondment* dans le cadre d'une bourse MSCA), l'accueil de stagiaires, celle relative au partenariat avec le musée de Tarente (Centre Jean Bérard), celle avec le CIREVE sur la modélisation du Stade de Domitien, ou encore celle relative au premier groupement de commandes avec les autres institutions française à Rome (marché imprimantes/photocopieurs).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les accords et conventions signés par la directrice de l'EFR par délégation du conseil d'administration.

17. Questions diverses

S. Sur indique que l'Union académique internationale dont l'Académie des sciences morales et politiques (ASMP) et l'Académie des inscriptions et belles-lettres (AIBL) font partie lance un projet de recherche sur le trafic des biens culturels, et qu'un partenariat serait souhaitable avec des centres étrangers, notamment en Italie. La directrice signale le projet « ANCHISE Solutions Innovantes en faveur de la Protection du Patrimoine Culturel » (Horizon Europe) à l'EFA, et le projet que vient de déposer F. Le Bars à l'ERC, en partenariat avec l'EFR, sur la provenance des objets figurés découverts en Grande-Grèce qui pourrait recouper cet intérêt.

La séance est close à 17 h 00.